

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SEANCE DU JEUDI 3 DECEMBRE 2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND GUERET
Extrait
du registre des délibérations

L'an deux mille vingt, le trois décembre à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, au siège de la Communauté d'Agglomération, Mmes et MM. les Membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Étaient présents : MM. Eric CORREIA, Eric BODEAU, François BARNAUD, Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, M. Patrick ROUGEOT, Mme Armelle MARTIN, MM. Jacques VELGHE, Jean-Luc MARTIAL, Jean-Luc BARBAIRE, Alex AUCOUTURIER, Philippe PONSARD, Christophe MOUTAUD, Jean-Paul BRIGNOLI, Bernard LEFEVRE, Mme Célia BOIRON, M. François VALLES

Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Christophe MOUTAUD, M. Thierry DUBOSCLARD à M. Eric CORREIA

Était excusé : M. Alain CLEDIERE

Assistait en visioconférence (non votant) : M. Thierry DUBOSCLARD

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 2

Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres votants : 19

CONCLUSION D'UN BAIL CIVIL ENTRE LA SCI « EVIMO » ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET

Rapporteur : M. Patrick ROUGEOT

Par délibération n° 124/20 en date du 24 septembre 2020, en application de l'article L 5211-10 du CGCT, le Conseil Communautaire a délégué au Bureau Communautaire un certain nombre d'attributions dont « les contrats de prise à bail de bâtiments, terrains ou autres biens immeubles », lorsque le loyer annuel est inférieur à 24 000 euros HT et hors charges.

Aussi, il est proposé au Bureau Communautaire de se prononcer sur la conclusion d'un bail civil avec la SCI « EVIMO », dont le siège social est situé 28 Grande Rue - 23140 JARNAGES.

Les principales caractéristiques du bail sont les suivantes :

- Le bail sera régi par les clauses et conditions du présent contrat et aux dispositions non contraires des articles 1708 à 1762 du Code Civil.
- Les parcelles concernées sont celles appartenant à la SCI, d'une superficie totale de 5427m², dont 2000m² faisant l'objet du présent bail et sont cadastrées AK 398-399-400-401, sises 39 bis route de cher du Prat-23000 GUERET. (cf. plan cadastral joint).
- Il s'agit pour la Communauté d'Agglomération de louer :
 - o un immeuble de stockage de 660 m² en enrobé, pour stocker les véhicules, avec eau et électricité,
 - o un bungalow d'une surface de 36 m² composé d'une partie bureau, d'une salle vestiaire et d'une salle de bains avec wc, douche et point d'eau avec accès par partie piétonne enrobée,
 - o une cour enrobée pour l'arrivée sur le parking des véhicules.
- Les locaux, objet du présent bail sont à usage d'activité de stockage, de stationnement et d'entretien mécanique des véhicules du service « Transports »,
- Le présent bail serait consenti pour une durée d'un an à compter du 1^{er} décembre 2020, pour se terminer le 30 novembre 2021,
- le loyer proposé est de 1.600 euros mensuels hors taxes, soit 1.920 euros (mille neuf cent vingt euros) toutes taxes comprises.

Le projet de bail civil est joint en annexe.

L'avis de France Domaine n'a pas été requis, compte tenu du seuil non atteint de consultation (montant annuel de 19.200 euros hors taxes), la consultation étant requise pour toute prise à bail, dont le montant de loyer annuel, charges comprises, ou supérieur ou égal à 24.000 euros.

Pour information, cet immeuble permettra de stocker l'ensemble de la flotte de véhicules de la Régie de Transport "Grand Guéret Mobilités" et de procéder à l'entretien courant des véhicules, afin qu'ils soient en conformité avec les exigences du Code des Transports.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire, à l'unanimité, décident :

- **d'approuver le bail civil à conclure avec la SCI « EVIMO »**,
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer le bail et tous les actes liés à ce dossier.**

La séance est close à 17h30.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA

